



N° 29
19/09/2019



Animateurs filières

Céréales à paille

Sylvie DESIRE / FDGDON 64
sylvie.desire@fdgdon64.fr

Suppléance : ARVALIS
a.carrera@arvalis.fr

Maïs

Philippe MOUQUOT / CDA 33
p.mouquot@girond.chambagri.fr

Suppléance :
FDGDON 64 / ARVALIS
sylvie.desire@fdgdon64.fr
a.peyhorgue@arvalis.fr

Oléagineux

Quentin LAMBERT / Terres Inovia
q.lambert@terresinovia.fr

Prairies

Patrice MAHIEU / CDA 64
p.mahieu@pa.chambagri.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs 87000
LIMOGES

Supervision site de Poitiers

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Grandes cultures N°X
du JJ/MM/2019 »*



Edition Aquitaine

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2019

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Maïs

- **Stades** : de grain laiteux à 17 % d'humidité. D'après CERE OBS, plus de 95 % des maïs ont atteint le stade 50 % d'humidité. Les ensilages ont démarré fin août. Les premières récoltes de maïs grain ont démarré sur le secteur des Sables (Blagon) et vont démarrer dans le Néracais sur maïs Dry.
- **Qualité des récoltes** : surveillez l'évolution des fusarioses sur épi et isolez les parcelles envahies de Datura.
- **Chrysomèle du maïs** : 2 nouveaux foyers en Aquitaine.
- **Prospections fin de campagne** : Les prospections foreurs et maladies peuvent commencer. Contactez votre technicien pour vous accompagner dans cette démarche d'évaluation.
- **Sésamies/pyrales/héliothis** : des captures de papillons sont encore réalisées. La gestion prophylactique commence dès la récolte par des moyens mécaniques.

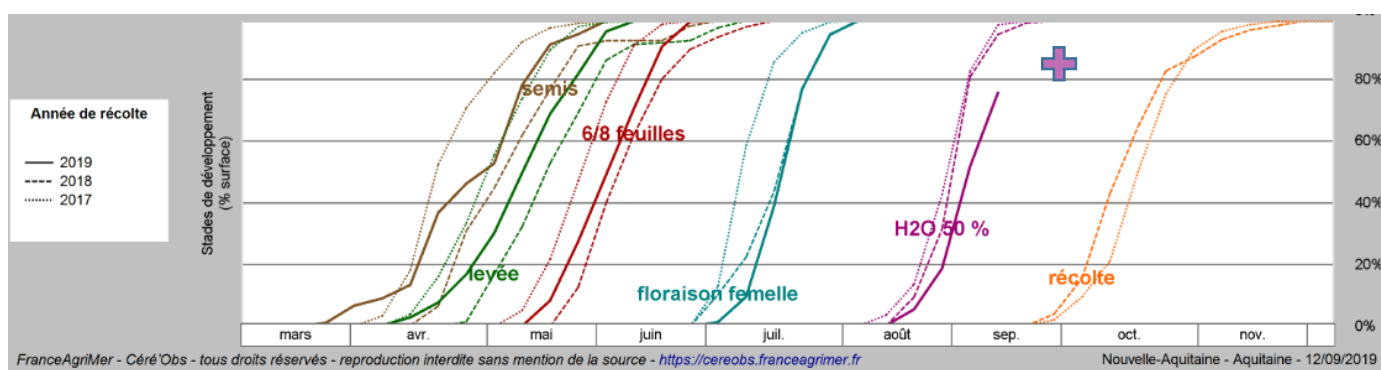
Mais

La rédaction de ce bulletin s'est faite sur la base du tour de plaine maïs réalisé auprès des opérateurs économiques d'Aquitaine et sur la base des parcelles de référence mise en place : Saint Médard de Guizières (33), Blanquefort (33), Saint Jean d'illac (33), Saint Ciers sur Gironde(33), Le Barp (33), Bourideys (33), Miramont Sensacq (40), Mimbaste (40), Castelsarrazin (40), Estibeaux (40), Estillac (47), Jusix (47), Bonnut (64), Montardon (64), Pontacq (64) Sarpourenx (64), Sendets (64).

• Stades

Malgré un mois de juillet très chaud, les maïs n'ont pas récupéré du retard accumulé en début de cycle en raison d'un mois de mai capricieux. Le mois d'août assez doux n'a pas contribué à combler le retard. Par contre la chaleur actuelle est favorable à une dessiccation rapide des épis et le date de récolte seront proche de celle de 2017. Céré'Obs estime que plus de 97 % les surfaces ont atteint 50 % d'humidité pour l'Ex Aquitaine.

Le graphique ci-après (Source France Agrimer Céré'Obs) présente une évolution des stades au 12/09/2019. La croix symbolise le stade à la date de parution du BSV.



Les récoltes de maïs grain ont démarré sur le secteur de Blagon (33) pour des semis de mi-avril pour une valorisation en maïs grain humide. En fin de semaine, elles devraient également démarrer pour les maïs précoces en semis précoces sur le Néracais, ainsi que pour les tardifs sur les secteurs de la vallée de l'Isle (24-33).

• Qualité des récoltes : Fusarioses

La fusariose des épis de maïs est provoquée par des champignons de type *Fusarium* qui sont à l'origine de la production de fusariotoxines, mycotoxines responsables d'une détérioration de la qualité de la récolte (effets néfastes sur la santé humaine, la croissance des animaux). Les champignons se conservent sur les résidus de récolte laissés à la surface pendant l'interculture.

Tableau : Seuils réglementaires de teneur en mycotoxines

Espèce de Fusariose	<i>Fusarium graminearum</i>	<i>Fusarium section liseola</i>
Mycotoxines produites	desoxynivalenol (DON) et la zearalenone (ZEA)	fumonisines B1+B2
Seuils réglementaires pour l'alimentation humaine applicable à partir du 1er octobre 2007 sur grain brut (Rglt 1126/2007 du 28/09/2007)	DON = 1750 µg/kg ZEA = 350 µg/kg	4000 µg/kg
Recommandations pour l'alimentation animale toutes céréales (JO UE 23/08/06)	DON = 8000 µg/kg ZEA = 2000 µg/kg	60 000 µg/kg (maïs uniquement)
Maïs ensilage plante entière JO UE 17/08/06	Vaches laitières DON = 5000 µg/kg ZEA = 1000 µg/kg	Vaches laitières 50 000 µg/kg

Facteurs de risque :

- le climat
- la date de récolte
- l'impact des insectes foreurs
- la gestion des résidus de cultures de l'année précédente
- l'effet variétal

Une récolte réalisée avant le 15 octobre en absence de foreurs permet en général de maintenir un niveau de mycotoxines assez faible. La présence d'insectes foreurs impacte directement le niveau de mycotoxines à la hausse et ce, d'autant plus que la récolte est tardive.



Fusarium graminearum
(Photo A. Peyhorgue)

Evaluation du risque :

Nos premières observations d'épis en vallée de Garonne indiquent une présence importante de chenilles de pyrale sur les épis. Les récoltes précoces sont un moyen d'éviter une dégradation de la qualité sanitaire.

• **Maladies**

Observations : dans le tour de plaine, la pression **Helminthosporiose** n'est visible que depuis 1 semaine à 10 jours sur les feuilles au-dessus de l'épi. Dans la vallée de l'Adour et des Gaves certaines parcelles de maïs waxy sont touchées jusqu'à 80 %. Le secteur de Samadet – Arboucave est aussi concerné. Sur le secteur des Sables la maladie est présente mais dans une moindre mesure, à hauteur de 20 % sur une situation à Labrit (40).

On note aussi la présence **de coup de feu Fusarien** sur tout le territoire en lien avec des sensibilités variétales et les conditions climatiques des derniers jours qui ont accentué le phénomène.

• **Datura**

Les alcaloïdes contenus dans les graines de *Datura* sont toxiques pour l'homme et pour les animaux. Les études réalisées par l'école vétérinaire de Toulouse en 2007, montrent qu'1 pied de datura pour 25 m² suffit à provoquer des intoxications d'animaux.

La présence de graines de *Datura stramonium* dans les matières premières destinées à l'alimentation animale est réglementée, avec un seuil maximal de 1 gramme/kg d'aliment pour des graines entières non broyées, ni moulues (Directive 2002/32/CE sur les substances indésirables dans les aliments pour animaux). Rappelons également qu'à la livraison au silo, les graines de *Datura* entrent dans les impuretés diverses, et que leur présence peut vous valoir des réfections sur le prix. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre collecteur afin de connaître les seuils.



Datura
(Photo P. Mouquot CA33)

Evaluation du risque :

En cas de parcelles excessivement sales, il est conseillé de réaliser un triage avant la livraison de la récolte. Il est également important de procéder au nettoyage des cueilleurs à maïs (bac à pierres, ouverture des trappes de visite, des grilles...) avant de sortir des parcelles infestées pour éviter de contaminer des parcelles voisines et indemnes.

• **Prospection foreurs et maladies de fin de campagne.**

La dissection d'un échantillon de plantes avant récolte (25 à 50 plantes par parcelles) permet :

- d'estimer les infestations larvaires avant récolte. C'est un des indicateurs du risque de dégradation de la qualité de la récolte,
- d'observer les maladies sur épi,
- d'évaluer le risque ravageur de la région agricole pour l'année suivante.

- Les données acquises au cours de la prospection automnale permettront de réaliser une cartographie des infestations larvaires à la récolte.

N'hésitez pas à contacter l'animateur BSV ou votre partenaire technique local si vous souhaitez faire le bilan sanitaire de votre parcelle avant récolte.

• Ravageurs

Diabrotica virgifera virgifera : Bilan de la surveillance

Début juillet, des pièges à phéromones (plaques engluées) ont été installés sur 120 parcelles de maïs en Aquitaine. Arvalis institut du végétal, les organismes économiques, les Chambres d'Agriculture, les sociétés multiplicatrices de semences et des agriculteurs ont participé à ce suivi dans tous les secteurs d'Aquitaine. Le relevé des pièges a été effectué tous les 8-10 jours du 08 juillet au 2 septembre. Ces pièges qui visent à détecter de faibles niveaux de populations de chrysomèle des racines du maïs, ont été placés à proximité des zones à risques (aéroport, axes de circulation routier et aérien, dépôt de céréales, aire de repos autoroutières, entreprises de transport).

Observations :

Depuis 2015 des piégeages sont effectués sur la commune de Ger. En 2019, les premières captures sur cette commune ont eu lieu le 16 juillet. A ce jour, 207 insectes ont été capturés.

En 2018 deux pièges installés sur la commune de Serres-Morlaas (64) sur une parcelle de maïs voisine d'une aire de repos de l'autoroute A64 à 20 km à l'ouest de GER avaient capturé 3 insectes. Cette année 29 insectes ont été capturés sur 3 pièges.

Deux nouveaux foyers ont été identifiés en 2019 :

- L'un se situant à Serres Sainte Marie (aire de repos de Lacq-Audéjos 64) : 9 insectes sur 2 pièges (2 parcelles)
- L'autre se situant à Saint Ciers sur Gironde (33) avec la capture de 6 insectes sur un seul piège le 18 juillet

L'insecte étant désormais dérèglementé, il ne fait plus l'objet de mesures de lutte obligatoire gérée par l'État.



Piège à phéromone PAL ayant capturé des individus adultes de *Diabrotica*
(Photo A Peyhorgue Arvalis)

Evaluation du risque :

Afin de retarder l'installation de la chrysomèle des racines du maïs dans la région et donc sa nuisibilité future, il est recommandé en année n+1 de sa détection de mettre en place une autre culture que le maïs sur la parcelle concernée et sur les parcelles contiguës cultivées en maïs l'année n (voir ci-dessous les recommandations d'Arvalis-Institut du végétal).

Proposition de recommandations techniques pour le maïs grain et le maïs fourrage en fonction du niveau de captures de chrysomèle du maïs :

Risque de nuisibilité de la chrysomèle du maïs		Pas de capture	Faibles captures sur pièges à phéromone <100 ad./piège/an	Captures significatives sur pièges à phéromones >100 ad./piège/an	Changement de piège [seuil à définir]	Faibles captures sur pièges jaunes <5 ad./piège/jour	Captures significatives sur pièges jaunes >5 ad./piège/jour
						Seuil à définir	Seuil à définir
+	Stress hydrique faible	Pas de recommandation concernant l'ITK Surveillance / sensibilisation au piégeage	Pas de maïs l'année n+1 dans la parcelle où les 1ers individus ont été capturés en année n (& dans les parcelles contiguës cultivées en maïs l'année n) Surveillance des parcelles voisines en année n+1	Pas de maïs 1 an sur 6			Pas de maïs 1 an sur 4
	+++				Stress hydrique fort		Pas de maïs 1 an sur 3
Mise en œuvre des recommandations à l'échelle :		Territoire	Petite région agricole (= segment)		Parcelle		

• Sésamies/Pyrales/Heliothis

Période de risque : de 4/6 feuilles à la récolte.

Observations : Des pyrales sont encore piégées cette semaine sur le secteur Nord47-24 et la semaine dernière sur le secteur des Gaves. Des sésamies sont piégées sur le secteur des Sables. Heliothis est capturé sur les secteurs Sud Adour Gaves et Sables. Des larves de pyrales sont observées en vallée de Garonne sur épi avec une fréquence plutôt élevée (25% sur une parcelle à Langon). Globalement, les piégeages de papillons sont en diminution depuis début septembre.



Larves de sésamie dans épi
(Photo T.Larrieu CA33)

Evaluation du risque :

Afin de limiter la pression des insectes foreurs au cours de la prochaine campagne nous conseillons un broyage fin des cannes de maïs après la récolte avec un dessouchage du pied pour favoriser l'exposition des larves aux oiseaux, au parasitisme et aux conditions climatiques hivernales. Cette pratique qui favorisera la décomposition des résidus, permettra aussi de limiter le risque mycotoxines sur le maïs ou les céréales à paille suivants. Cette intervention sera à réaliser le plus vite possible après la moisson pour maximiser la destruction.

Prairies

• Les observations de la semaine

Les tournées (réseaux "classique" et "pièges connectés") ont eu lieu entre la fin de semaine dernière et ce début de semaine.

Aucun papillon n'a été capté sur les réseaux 64.

Dans les vergers de kiwis, 1 papillon cirphis a été piégé sur la commune de SOUPROSSE dans les Landes (secteur de ST SEVER).

Concernant les chenilles, les signes de présence semblent plus visibles (morsures sur limbes de graminées), mais la densité de chenilles reste faible voire très faible ; seul les relevés effectués sur des prairies de la commune de SAINT PÉE montrent des morsures en nombre plus conséquent et une densité de chenilles bien plus élevée que sur les autres prairies (entre 8 et 10 au mètre carré, ce qui reste encore en-dessous des seuils où une intervention est impérative).

Les chenilles relevées (sur CAPBIS, ARETTE, ROQUIAGUE, JUXUE, URRUGNE, BRISCOUS, MACAYE, CAMBO, ITXASSOU) sont quasiment toutes de taille inférieure à 15 mm, et à des niveaux de densité faible à très faible (moins de 2 chenilles / m2).

L'émergence de la 3^{ème} génération de chenilles semble en cours ; il importe maintenant de faire le tour de ses prairies, au maximum tous les 2 jours et idéalement à la rosée, afin de pouvoir repérer les jeunes chenilles qui se seraient collées aux bottes.

Seuil indicatif de risque :

- si plus de 10 chenilles /m2, en croissance végétale faible ;
- plutôt 20 larves / m2 pour une croissance végétale plus soutenue.

Méthodes alternatives :

La gestion du ravageur peut se faire de façon mécanique : fauche, pâture voire piétinement /roulage ou chaulage (à la chaux vive).

L'usage de spécialités phytosanitaires demande de ne pas oublier de prévenir les apiculteurs qui auraient des ruches à proximité des prairies en question ...

La prochaine tournée aura lieu la semaine prochaine.



Les abeilles butinent, protégeons-les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV sur les abeilles

1. Dans les situations proches de la floraison, en pleine floraison ou en période de production d'exsudats, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention "abeille", **autorisé "pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles" et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. Attention, la mention "abeille" sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est **inoffensif** pour les abeilles. Cette mention "abeille" rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoides et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinolide en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Afin d'assurer la pollinisation**, de nombreuses ruches sont en place dans les parcelles de multiplication de semences. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles. Limiter la dérive lors des traitements. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus: téléchargez la plaquette "Les abeilles butinent" et la [note nationale BSV](#).

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Agro d'Oc, Arterris, CAPA, CASCAP, les Chambres d'Agriculture de l'Ariège, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, Epi Salvagnacois, Groupe Caussade, Lycée d'Enseignement Général et Technologique de Toulouse-Auzeville, Qualisol, Terres du Sud, Terres Inovia, Val de Gascogne.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".